

Energie

Une 2^e usine flottante de gaz naturel liquéfié pour le Congo

Le groupe pétrolier italien ENI annonce la mise à l'eau de sa deuxième installation flottante de gaz naturel liquéfié à 17 km des côtes du Congo. Le pays projette une exportation de 4,5 milliards m³ de GNL en 2025.

P. 10



Cameroun : filière cacao

L'UE et la FAO ensemble pour améliorer les revenus des producteurs

L'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'engagent dans un projet ambitieux en collaboration avec les autorités camerounaises, notamment l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), pour améliorer les revenus des producteurs de cacao.

P. 11

La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 197 du 28 Novembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - Cemar 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Salomon Douala Epale

CEMAC : RAPPORT FMI

Faible croissance des pays riches en ressources naturelles

Le rapport FMI sur les perspectives économiques en Afrique Sub-saharienne présenté le 18 novembre 2024 à Yaoundé, révèle un décalage des pays de la sous-région, riches en ressources naturelles, dont la croissance est bien plus faible que celle des pays pauvres en ressources naturelles.

P. 5



BVMAC « ASI »

L'indice perd 4,9% en moins d'un an

L'indice BVMAC ASI, qui regroupe l'ensemble des sociétés cotées à la BVMAC, enregistre une baisse en cette fin d'année, avec une variation de -0,56 %. Depuis le 20 novembre, il s'établit à 951,07 points, marquant ainsi une diminution de 4,9 % en moins d'un an. Pour rappel, lors de son lancement, le 11 décembre 2023, l'indice avait débuté à 1000 points. D'après certaines sources, cette tendance baissière s'explique par la chute des cours des titres composant l'indice BVMAC ASI.

P. 3



Cameroun



Des transformations majeures dans la gestion de la fiscalité des Collectivités territoriales Décentralisées

L'examen du projet de loi sur la fiscalité locale en débat au Parlement apportera des changements significatifs dans l'écosystème local. NKE Joseph Anicet nous permet de mieux comprendre les réformes sur la fiscalité locale.

P. 9

Sous-traitance au port de Kribi

Des PME invitées à saisir l'opportunité

Lors des journées fournisseurs organisées le 21 novembre 2024 à Douala par la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun (BSTP-CMR), le port autonome de Kribi (PAK) a présenté ses offres de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises (PME).

P. 8

La COP29 : Afrique et développement durable

Entre réduction de CO2 et industrialisation, quels choix pour l'avenir ?

La 29^e Conférence des Parties (COP29), tenue à Bakou du 11 au 22 novembre 2024, a révélé les tensions entre la lutte contre les changements climatiques et les besoins d'industrialisation des pays en développement. Cette édition a été marquée par des avancées sur des questions clés, mais aussi par des défis persistants.

Pp. 6-7



OPÉRATION DE COMPTAGE PHYSIQUE DES AGENTS DE L'ÉTAT (COPPE)

Plus de 5 000 agents publics en sursis

Le ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative, Joseph Le a signé le 18 novembre 2024, une décision portant « révocation d'office de certains fonctionnaires et licenciements des agents de l'Etat relevant du code du travail ».

Ce sont au total 1 172 personnels de l'Etat qui ont été révoqués. Cette nouvelle vague s'ajoute aux 1 981



Immeuble siège du Minfopra

licenciements et 484 révocations intervenus précédemment. Depuis 2018, l'opération de comptage physique des agents de l'Etat (Coppe) continue de faire le ménage dans le fichier solde public. À ce jour, 3 577 fonctionnaires ont été radiés, tandis que plus de 5 000 agents restent en sursis, n'ayant pas répondu aux convocations du Conseil permanent de discipline de la Fonction pu-

blique.

Lancée pour identifier les agents émergeant indûment, l'opération a déjà permis de supprimer environ 10 000 agents fictifs, générant une économie budgétaire annuelle de 30 milliards FCFA. La clôture de cette initiative, prévue pour 2025, s'inscrit dans les directives du Président Paul Biya pour assainir durablement les finances publiques.

LA MAÎTRISE DE L'ANGLAIS EN AFRIQUE

Le Cameroun dans la catégorie « Très faible maîtrise »

Bien qu'en nette progression dans certains pays du continent, le Cameroun, pays partiellement bilingue occupe le 97ème rang parmi les 116 pays évalués, dans la catégorie « Très faible maîtrise ».

Selon l'Indice de compétence en anglais 2024 de EF (Education First), l'Afrique enregistre une amélioration globale des compétences dans cette langue,

contrairement à la tendance mondiale marquée par une baisse pour la quatrième année consécutive. L'étude qui évalue la maîtrise de cette langue dans 116 pays, en classe 24 sur le continent.

Cette étude met en évidence un lien entre le niveau national de maîtrise de l'anglais et divers indicateurs tels que les revenus, l'éducation, l'innovation, le bien-être, la com-

pétitivité et l'ouverture internationale. Pour l'édition 2024, le classement repose sur les résultats d'un sondage réalisé en 2023 auprès de 2,1 millions d'adultes ayant passé les tests linguistiques de l'organisation.

L'Afrique du Sud (11ème mondial), le Kenya (19ème mondial) et le Nigeria (30ème mondial) dominent le classement continental avec une « Bonne maîtrise » de l'anglais,

tandis que des pays francophones comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire se situent dans la catégorie « Très faible maîtrise ». Le Ghana (41e mondial), l'Ouganda (54e mondial) respectivement 4e et 5e continental, sont classés dans la catégorie « Maîtrise moyenne ». La Tunisie (66e mondial) arrive en 7e place sur le continent, bien qu'étant le premier pays africain du classement

où l'anglais n'est pas une langue officielle. L'étude souligne également une avancée notable des femmes africaines, qui surpassent constamment les hommes en termes de compétence linguistique.

Cette progression est cruciale, alors que l'anglais reste un atout clé sur le marché mondial de l'emploi, notamment dans les secteurs en forte croissance.

PÊCHE DURABLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Kribi célèbre la crevette camerounaise avec FISH4ACP

La célébration a offert un cadre d'échanges, de partage et d'apprentissage sur les différents segments de la chaîne de valeur pour les professionnels qui la composent et pour le grand public.

Le 21 novembre 2024, Kribi a accueilli la première Journée de promotion de la crevette camerounaise, organisée par le projet FISH4ACP en partenariat avec le Minepia et la Plateforme crevettes du Cameroun (Placrecam). Cette initiative, soutenue par l'Union Européenne et mise en œuvre par la FAO, coïncide avec la Journée mondiale de la pêche.

Objectif : mettre en lumière les efforts des pêcheurs locaux, promouvoir des pratiques de pêche responsables, et sensibiliser aux enjeux écologiques et économiques de la filière crevette. Les participants, pêcheurs ; entreprises ; et partenaires internationaux



Crevettes camerounaises

ont échangé sur les bonnes pratiques pour assurer la durabilité et l'essor économique de cette activité, inscrite dans un plan décennal de développement validé en 2022.

Présidée par le Minepia, cette célébration souligne l'importance stratégique de la pêche crevette, une des 12 chaînes de valeur prioritaires sélectionnées par FISH4ACP depuis son lancement en 2021.

INITIATIVE START-UP 237

400 millions FCFA déjà injectés

Le projet Fonds équipement France (FEF) nommé « Start-up 237 : 100 projets made in Camer » est une initiative qui vise à la création de partenariats entre les incubateurs français et camerounais et des universités des deux pays afin de contribuer à la consolidation d'un écosystème solide avec des échanges d'expertises entre les deux pays



Un an après son lancement, l'initiative Start-up 237 : 100 projets made in Camer a permis de financer 55 startups à hauteur de 400 millions FCFA, selon un bilan présenté le 19 novembre 2024 à Yaoundé.

Soutenu par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), ce programme a également réalisé 700 séances de coaching, formé 20 responsables d'incubateurs, et mobilisé 46 mentors. Le projet vise à renforcer l'employabilité des jeunes et des

femmes, tout en bâtissant un écosystème entrepreneurial solide entre le Cameroun et la France. La phase finale, prévue pour mars 2025, devrait permettre à toutes les 102 startups bénéficiaires de mesurer l'impact concret de leurs activités.



Bvmac «Asi» : L'indice perd 4,9% en moins d'un an

SIMPLIT KWENDA*, RÉAGIT

Du point de vue strictement technique, il faut résoudre le problème de l'atonie du marché...

L'indice BVMAC ASI, qui regroupe l'ensemble des sociétés cotées à la BVMAC, enregistre une baisse en cette fin d'année, avec une variation de -0,56 %. Depuis le 20 novembre, il s'établit à 951,07 points, marquant ainsi une diminution de 4,9 % en moins d'un an. Pour rappel, lors de son lancement, le 11 décembre 2023, l'indice avait débuté à 1 000 points. D'après certaines sources, cette tendance baissière s'explique par la chute des cours des titres composant l'indice BVMAC ASI.



Simplot Kwenda

Qu'est-ce qu'un indice boursier ?

Un indice boursier renseigne sur la tendance évolutive des cours d'un groupe de valeurs boursières. Elle est haussière ou baissière selon que la moyenne des mouvements sur les prix des actifs baisse ou croît. Il prend en compte une date de référence qui sert de base de calcul, un échantillon de valeurs représentatives et une méthodologie de calcul bien renseignée.

Pourquoi les prix baissent ou croissent pour entraîner dans leur mouvement l'indice général des cours.

Je me restreindrai à une réponse des plus immédiates mais aussi la plus certaine, puisqu'elle est vérifiable : le cours baisse lorsque les

offres vendeuses dans le carnet d'ordre central ne trouvent pas suffisamment (ou pas du tout) d'acheteur (s). A l'inverse, le cours est haussier lorsque le carnet d'ordre central affiche des volumes plus importants à l'achat qu'à la vente. Lorsque ces déséquilibres acheteurs ou vendeurs concernent le plus grand nombre de titres, l'indice général des cours fluctue dans un sens ou dans l'autre. Cette réponse des plus simples nous évite les développements interminables sur les facteurs déterminant le comportement des investisseurs qui spéculent à la hausse ou à la baisse.

Au-delà des facteurs humains liés au comportement des inves-

tisseurs, la microstructure même de la bourse ne comporte-t-elle pas des insuffisances ?

Bien sûr qu'il y a quelques insuffisances à rectifier. Il ne pouvait en être autrement. Le marché boursier se construit par des réglages successifs dans le but d'accroître les flux d'ordres et les volumes transigés, d'élargir la base des investisseurs, notamment de particuliers qui mieux que tous les autres contribuent à l'animation du marché secondaire. Du point de vue strictement technique, il faut résoudre le problème de l'atonie d'un marché qui plusieurs semaines durant affiche des titres à la vente : Les donneurs d'ordre sont-ils sensibilisés par leurs intermédiaires ? Les inter-

médiaires et autres gestionnaires d'actifs trouvent-ils peu d'intérêt pour ces actifs ? Le prix d'un actif longtemps à la vente peut-il demeurer infiniment élevé ? Les OST (Opérations sur titres) sont-elles bien répercutées dans le carnet d'ordre central et sur le cours des titres ? Ne faut-il pas envisager un ajustement de l'algorithme de cotation pour introduire une décote automatique du cours d'ouverture des titres présentés à la vente sans contrepartie acheteuse durant un nombre de jours de cotation ? La réflexion doit être poursuivie entre les différentes parties prenantes dans le système de marché.

L'élargissement de la base des investisseurs a été proposé comme une des solutions pour une plus grande animation du marché. Qu'en pensez-vous ?

Je partage entièrement ce point de vue. D'ailleurs, la presse fait régulièrement l'écho des actions initiées par les responsables de la Bourse pour l'éducation financière de masse. En vue de l'inclusion financière des épargnants de toutes les tailles, les Dirigeants de la Bourse semblent jeter leur dévolu sur « la miniaturisation » des actifs financiers en circulation sur le marché financier. Les chantiers du fractionnement, de la digitalisation des flux titres/espèces et de l'épargne collective ont fait l'objet d'une vive attention ces derniers mois. Malgré tout, la question de l'offre de titres reste préoccupante. La capitalisation boursière « actions » est faible. Les PME qui en nombre représentent plus de 90% du tissu économique tardent à rentrer en bourse, encore moins les grandes entreprises.

Dans ces conditions de raréfaction des titres de placement, les détenteurs de titres, faute de pouvoir opérer des arbitrages entre plusieurs opportunités de placement, optent pour la stratégie du « buy and hold », au détriment de la vitalité du marché et de ses indicateurs. La question de l'ouverture du capital des entreprises de la région à l'épargne populaire retrouve là toute sa dimension.

Propos recueillis par Salomon Douala Epalé

**Simplot Kwenda est consultant en banque et Finance et Expert senior en question de développement du secteur financier. Familier avec la réduction de politiques, le renforcement des capacités, la formation des cadres, la réingénierie des procédures et plan de redressement. M. Kwenda a mené plusieurs missions en matière de développement du marché des capitaux, de politique de la Banque centrale, de restructuration des banques commerciales et de développement, de gestion des investissements, d'appui aux infrastructures des marchés financiers, d'appui à l'organisation des conseils de régulation. Il a réalisé de nombreuses études sur les questions d'intégration financière dans la région UMA, CEMAC et UEMOA pour différents partenaires au développement tels que le NEPAD/BAD, l'IDA, la Banque islamique de développement. Il répond à nos questions autour de l'évolution de l'Indice Bvmac Asi.*

« EOG 6,25 % NET 2022-2028 »

Le Gabon rembourse aux investisseurs 73,7 millions \$ sur son emprunt obligataire

Le Gabon a annoncé le remboursement de 45,9 milliards FCFA (73,7 millions \$) aux investisseurs de son emprunt obligataire, dénommé « EOG 6,25 % NET 2022-2028 », émis en 2022.

Ce versement, effectué le 1er novembre 2024, constitue la deuxième échéance de cet emprunt. Le remboursement comprend 35 milliards FCFA au titre du principal et 10,9 milliards FCFA pour les intérêts, comme expliqué dans une note publiée par Louis Banga Ntolo, directeur général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC).

Selon le DG de la BVMAC, chaque obligation a un coupon net de 2625 FCFA, comprenant 2000 FCFA d'amortissement du principal et 625 FCFA d'intérêts. Les opérations d'encaissement ont débuté le 4 novembre 2024.

Ce remboursement permet de réduire la dette du Gabon, dont le taux d'endettement

s'élevait à 70,5 % du PIB en 2023, dépassant le seuil critique de 70 % fixé par la Cemac. Cependant, l'opération s'inscrit dans un contexte où le pays peine à rétablir sa crédibilité sur le marché financier, éprouvé par des difficultés à mobiliser des fonds. Par exemple, les émissions d'obligations du Trésor assimilables (OAT) des 23 et 25 octobre derniers, visant à lever un total de 15 milliards FCFA, n'ont pas reçu de souscriptions, affichant un taux de couverture de 0 %.

Ce remboursement arrive également à un moment stratégique, coïncidant avec la réussite d'une opération de rachat partiel de l'eurobond émis le 9 juin 2015, qui arrive à échéance en juin 2025. Selon les autorités gabonaises, cette initiative est essentielle pour renforcer davantage la crédibilité du pays sur le marché financier régional, un impératif alors que le Gabon cherche à restaurer la confiance des investisseurs tout en optimisant sa gestion de la dette.

« BDEAC 5,6% NET 2021-2028 »

Remboursement annoncé

La BDEAC va rembourser plus de 29 milliards de FCFA aux investisseurs en décembre 2024

Le 8 décembre 2024, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) procédera à un remboursement conséquent de plus de 29 milliards de FCFA aux investisseurs, une annonce faite par son Directeur général, Louis Banga Ntolo. Cette opération, qui se déroulera à Douala, se rapportera à la troisième échéance de l'emprunt obligataire « BDEAC 5,6% net 2021-2028 », dont le montant total s'élève à 29 407 592 960 FCFA.

Ce montant inclut 22 974 682 000 FCFA destinés à l'amortissement du principal, ainsi que 6 432 910 960 FCFA pour le paiement des intérêts. Ainsi, chaque obligation donnera droit à un coupon net de 2 560 FCFA, réparti en 2 000 FCFA pour l'amortissement du principal et 560 FCFA pour les intérêts. Les opérations d'encais-

sement commenceront dès le 9 décembre 2024, mettant à disposition ces fonds à travers les guichets des Sociétés de Bourse.

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), en tant qu'acteur clé sur le marché sous-régional, renforce sa présence à travers des initiatives qui visent à attirer les ressources nécessaires pour le financement de son plan stratégique « Azobé » 2022-2027. Ce plan a pour objectif central de promouvoir l'intégration économique régionale, le développement durable, et l'amélioration des conditions de vie des populations de la CEMAC.

Cette opération de remboursement s'inscrit dans une dynamique plus large, révélant l'engagement de la BDEAC à soutenir les investissements et à garantir la confiance des investisseurs sur le marché. En favorisant un environnement propice à la liquidité et à la rentabilité, la Banque contribue activement à la stabilité économique et au développement durable de la région.

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 2147 DU 27/11/2024

OPCVM : FONDS COMMUN DE PLACEMENT ET SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Société de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur liquidative							
				Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Origine	Préc.	
Quotidiennes											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB AVENIR	D	1 000	1 161,11	15/11/2024	1 161,89	27/11/2024	21/09/2023	16,19%	0,07%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK-MONETAIRE CEMAC	M	1 000	1 073,00	13/11/2024	1 074,08	20/11/2024	07/03/2020	7,41%	0,10%
Hebdomadaires											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB CASH	M	10 000	11 677,31	15/11/2024	11 688,26	27/11/2024	19/08/2021	16,88%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB INVEST	O	10 000	11 817,78	15/11/2024	11 828,90	27/11/2024	19/08/2021	18,29%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP PERFORMANCE	O	10 000	11 063,63	15/11/2024	11 071,66	27/11/2024	11/08/2022	10,72%	0,07%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP CAP OBLIGATIONS	O	10000	11 406,28	15/11/2024	11 418,35	27/11/2024	25/03/2022	14,18%	0,11%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB DIVERSIFIE	D	10000	10 620,08	15/11/2024	10 633,46	27/11/2024	18/09/2023	6,33%	0,13%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA LIQUIDITES	M	10000	13 731,66	15/11/2024	13 741,76	22/11/2024	03/02/2017	37,42%	0,07%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA PATRIMOINE	O	10000	14 762,08	15/11/2024	14 793,59	22/11/2024	03/02/2017	47,94%	0,21%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP ASCA HORIZON	O	10 000	13 793,87	15/11/2024	13 804,71	22/11/2024	11/05/2018	38,05%	0,08%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP CRBC PROSPERITE	O	10 000	12 590,95	15/11/2024	12 619,65	22/11/2024	26/06/2020	26,20%	0,23%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP WAFI ASSURANCE CEMAC	O	10 000	11 102,33	15/11/2024	11 112,34	22/11/2024	26/11/2021	11,12%	0,09%
CORRIDOR ASSET MANAGEMENT	LCB BANK	FCP CORRIDOR RENDEMENT	D	7 723	9 934,19	15/11/2024	9 941,01	22/11/2024	27/12/2019	28,72%	0,07%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK OBLIGATAIRE CEMAC	M	10 000	13 246,00	13/11/2024	13 261,09	21/11/2024	21/07/2020	32,61%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL INVEST	O	10 000	11 570,54	15/11/2024	11 583,34	22/11/2024	12/08/2022	15,83%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL RECORD	D	10 000	11 639,84	15/11/2024	11 651,33	22/11/2024	12/08/2022	16,51%	0,10%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	CCA -Bank	FCP CCA PERFORMANCE	O	10 000	11 579,72	15/11/2024	11 591,17	22/11/2024	20/01/2023	15,91%	0,10%
ENKO CAPITAL CENTRAL AFRICA	UBA CAMEROUN	FCP ENKO CAPITAL PALMARES	O	10 000	11 512,33	14/11/2024	11 539,66	21/11/2024	20/12/2022	15,40%	0,24%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 443,00	08/10/2024	11 454,00	15/10/2024	19/07/2022	14,54%	0,10%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 306,00	08/10/2024	11 319,00	15/10/2024	19/07/2022	13,19%	0,11%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 175,00	08/10/2024	11 190,00	15/10/2024	19/07/2022	11,90%	0,13%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 847,83	08/11/2024	13 858,20	15/11/2024	21/12/2018	38,58%	0,07%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 697,95	08/11/2024	11 708,12	15/11/2024	17/09/2021	17,08%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	117 937,65	08/11/2024	118 415,22	15/11/2024	05/04/2021	18,42%	0,40%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	116 583,82	25/10/2024	116 762,31	08/11/2024	06/08/2021	16,76%	0,15%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 874,13	08/11/2024	12 892,23	15/11/2024	11/10/2019	28,92%	0,14%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	111 153,33	08/11/2024	111 271,85	15/11/2024	18/11/2022	11,27%	0,11%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 120 201,77	04/11/2024	1 121 291,89	11/11/2024	06/02/2023	12,13%	0,10%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM KIMIA	M	10 000	10 932,00	08/11/2024	10 938,00	15/11/2024	28/10/2022	9,38%	0,05%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM PERFORMANCE	O	10 000	12 119,00	08/11/2024	12 131,00	15/11/2024	28/10/2022	21,31%	0,10%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP RAPEC	O	10 000	11 182,00	08/11/2024	11 186,00	15/11/2024	11/11/2022	11,86%	0,04%
MAKEDA ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP MAKEDA HORIZON	O	10 000	10 867,59	15/11/2024	10 881,98	22/11/2024	11/05/2023	8,82%	0,13%
SOCIETE GENERALE CAPITAL ASSET MANAGEMENT CENTRAL AFRICA	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	FCP SOGEFIRST	O	10 000	10 536,00	14/11/2024	10 549,00	21/11/2024	18/01/2024	5,49%	0,12%
Mensuelles											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ABD KOMO	A	10 000	10 069,90	15/11/2024	10 069,90	27/11/2024	11/08/2022	0,70%	0,00%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 389,00	10/09/2024	11 454,00	15/10/2024	19/07/2022	14,54%	0,57%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 254,00	10/09/2024	11 319,00	15/10/2024	19/07/2022	13,19%	0,58%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 135,00	10/09/2024	11 190,00	15/10/2024	19/07/2022	11,90%	0,49%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 805,27	11/10/2024	13 847,83	15/11/2024	21/12/2018	38,48%	0,31%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 657,15	11/10/2024	11 697,95	15/11/2024	17/09/2021	16,98%	0,35%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	117 559,47	11/10/2024	117 937,65	15/11/2024	05/04/2021	17,94%	0,32%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	116 152,22	27/09/2024	116 762,31	08/11/2024	06/08/2021	16,76%	0,53%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 828,44	11/10/2024	12 874,13	15/11/2024	11/10/2019	28,74%	0,36%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	110 751,57	11/10/2024	111 153,33	15/11/2024	18/11/2022	11,15%	0,36%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 115 841,02	07/10/2024	1 121 291,89	11/11/2024	06/02/2023	12,13%	0,49%
Trimestrielles											
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 278,00	09/07/2024	11 454,00	15/10/2024	19/07/2022	14,54%	1,56%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 140,00	09/07/2024	11 319,00	15/10/2024	19/07/2022	13,19%	1,61%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 046,00	09/07/2024	11 190,00	15/10/2024	19/07/2022	11,90%	1,30%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 712,57	16/08/2024	13 847,83	15/11/2024	21/12/2018	38,48%	0,99%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 571,63	16/08/2024	11 697,95	15/11/2024	17/09/2021	16,98%	1,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	116 803,36	16/08/2024	117 937,65	15/11/2024	05/04/2021	17,94%	0,97%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	115 388,35	02/08/2024	116 762,31	08/11/2024	06/08/2021	16,76%	1,19%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 737,80	16/08/2024	12 874,13	15/11/2024	11/10/2019	28,74%	1,07%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	109 959,52	16/08/2024	111 153,33	15/11/2024	18/11/2022	11,15%	1,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 105 657,47	05/08/2024	1 121 291,89	11/11/2024	06/02/2023	12,13%	1,41%

CEMAC : RAPPORT FMI

Faible croissance des pays riches en ressources naturelles

Le rapport FMI sur les perspectives économiques en Afrique Sub-saharienne présenté le 18 novembre 2024 à Yaoundé, révèle un décrochage des pays de la sous-région, riches en ressources naturelles, dont la croissance est bien plus faible que celle des pays pauvres en ressources naturelles.

En visite de travail au Cameroun, le directeur du Département Afrique du Fonds monétaire international (FMI), Abebe Aemro Selassie, a procédé le 18 novembre 2024 à Yaoundé, à la présentation du dernier rapport sur les perspectives économiques en Afrique Sub-saharienne. Le rapport projette une croissance de 3,6 % en 2024 pour les 45 pays de la Région, « globalement faible et inégale, même si une modeste reprise est prévue en 2025, à 4,2% ». Alors que la quasi-totalité des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) se disent en quête d'émergence économique sur un horizon de 10 à 20 ans, les chiffres compilés par les analystes du FMI suggèrent le contraire.

Que l'on se réfère à des valeurs médianes ou à des valeurs moyennes, les auteurs sont formels : « Au cours des 10 dernières années, les pays riches en ressources naturelles ont connu une croissance inférieure à la moitié de celle des pays pauvres en ressources naturelles. » Dans la classification de la Banque mondiale, tous les pays de la Cemac sont riches en ressources naturelles dont cinq (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équato-



Malgré l'abondance des ressources naturelles, les Etats n'arriveraient pas à conjurer les défis conjoncturels et structurels.

riale et Tchad) sont exportateurs de pétrole.

Le rapport indique que la productivité totale des facteurs (PTF), composante qui mesure la capacité d'une économie à générer des revenus à partir d'intrants (travail, capital), s'est effondrée dans la plupart des pays, qui présentent par ailleurs une accumulation de capital beaucoup plus lente que le reste des pays de la région. Les secteurs à haute productivité se développent très lentement, notamment dans l'industrie manufacturière et les services modernes. Comme l'on pouvait s'y attendre, la faiblesse de la croissance s'est traduite par de faibles résultats sur le plan du développement.

Ainsi, « les progrès dans la lutte contre la pauvreté ont connu un coup d'arrêt en 2014,

de telle sorte qu'en moyenne, un enfant né aujourd'hui dans un pays riche en ressources naturelles a une espérance de vie de 4 ans inférieure et un risque de vivre dans la pauvreté de 25 % supérieur par rapport à un enfant né ailleurs dans la région », s'alarment les analystes du FMI.

Effondrement

Dans ce marasme, les pays exportateurs de pétrole sont dans la situation la plus difficile : « le PIB par habitant médian s'est contracté de près de 2 % par an entre 2015 et 2023, tandis que la PTF a fortement chuté [de +1,9 à -1,7 dollar, Ndlr]. L'investissement a également chuté : de 26 % du PIB/an entre 2000 et 2014, il est passé à environ 22 % du

PIB/an de 2015 à 2023. La croissance de la consommation réelle s'est elle aussi effondrée, de 6,6 % par/an entre 2000 et 2014 à 1,3 % par/an entre 2015 et 2023.

Cette situation s'explique en partie par la chute des termes de l'échange en 2014-2015. Le recul des cours du pétrole de plus de 50% serait, selon le FMI, responsable de la moitié de la baisse de croissance observée. En d'autres termes, des faiblesses structurelles propres à la Cemac ont aggravé la situation. Il s'agit d'un climat des affaires peu propice, une gouvernance déficiente, une corruption généralisée, l'incidence des conflits et de la fragilité de l'appareil d'Etat.

Les auteurs critiquent la gestion déficiente des ressources qui limite l'espace budgétaire et réduit les marges de manœuvre. Ce qui confère à la politique budgétaire une orientation procyclique qui amplifie le choc initial. « Cette procyclicité se manifeste par une tendance à entreprendre de coûteux projets d'investissement, souvent mal conçus et mal exécutés, au moment où les cours des produits de base sont élevés, puis à fortement réduire les dépenses en capital une fois que les cours redescendent. »

Pour un retour sur une trajectoire de croissance solide, durable et plus inclusive, les pays ont besoin de « se réformer en profondeur ». Dans ce cadre, « la stabilité macroéconomique est une condition sine qua non », insiste le rapport.

P. NSOA

SANTÉ ET AGRO-INDUSTRIE

La BDEAC injecte 6,1 milliards FCFA pour des projets structurants

Dans un contexte où le service de la dette pèse lourdement sur les dépenses des pays africains — avec une estimation de 89,4 milliards de dollars prévue pour 2024 selon un rapport de l'ONU — la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) se distingue par son engagement à transformer cette dynamique.

Lors de son Conseil d'administration du 13 novembre 2024, l'institution a approuvé un financement de 6,1 milliards FCFA pour soutenir des projets stratégiques dans les secteurs de la santé et de l'agro-industrie. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, baptisé Azobe, qui vise à promouvoir l'intégration économique régionale tout en améliorant les conditions de vie des populations.

Longtemps relégués au second plan dans les priorités des États



Ajuster les politiques économiques et monétaires

membres de la CEMAC, la santé et l'agro-industrie retrouvent une attention particulière grâce à cette initiative de la BDEAC. Ce financement répond à des défis majeurs : améliorer l'accès aux soins de santé pour renforcer la résilience des systèmes face aux crises sani-

taires, et transformer durablement les chaînes de valeur agricoles pour promouvoir la sécurité alimentaire et la création d'emplois. L'agro-industrie, identifiée comme un levier stratégique, représente une opportunité pour réduire les importations alimentaires et sti-

muler la production locale, tandis que des investissements en santé sont essentiels pour limiter la dépendance aux infrastructures médicales étrangères.

Cette nouvelle étape traduit également les efforts de modernisation de la BDEAC. Depuis 2022, l'institution a entrepris plusieurs réformes structurelles, notamment l'adoption d'un nouveau règlement intérieur pour son Comité de rémunérations et la mise en place d'un guichet de finance islamique. Ces évolutions visent à renforcer la gouvernance et à diversifier les outils financiers pour mieux répondre aux besoins variés des économies de la sous-région.

Dans le cadre de son plan stratégique, la BDEAC ambitionne de mobiliser 1 895 milliards FCFA sur cinq ans. En avril dernier, elle a déjà levé plus de 54 milliards FCFA sur le marché financier régional, affirmant sa crédibilité au-

près des investisseurs. Ce capital servira à financer des projets structurants et à catalyser la transformation économique de la sous-région.

Ces investissements ciblent des secteurs cruciaux mais souvent négligés, où les besoins sont criants. La modernisation des infrastructures sanitaires permettra de réduire la dépendance aux soins médicaux étrangers, tandis que la transformation de l'agro-industrie contribuera à diminuer les déficits commerciaux alimentaires.

Avec cette stratégie, la BDEAC se positionne comme un acteur clé du développement durable en Afrique centrale. Cependant, la concrétisation de ces projets reposera sur la capacité des États membres à instaurer un environnement propice à leur mise en œuvre efficace.

Emmanuel Um



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

LA COP29 : AFRIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entre réduction de CO2 et industrialisation, quels choix pour l'avenir ?

La 29^e Conférence des Parties (COP29), tenue à Bakou du 11 au 22 novembre 2024, a révélé les tensions entre la lutte contre les changements climatiques et les besoins d'industrialisation des pays en développement. Cette édition a été marquée par des avancées sur des questions clés, mais aussi par des défis persistants.

Les discussions ont abouti à l'élaboration d'un objectif financier collectif pour le climat (NCQG), destiné à remplacer le plafond de 100 milliards USD par an fixé en 2009. Ce mécanisme vise à financer les efforts climatiques des pays en développement, confrontés à des besoins croissants pour leur transition énergétique et industrielle. Toutefois, des désaccords subsistent, notamment sur les montants requis et la répartition des ressources.

La COP29 a insisté sur l'abandon progressif des combustibles fossiles. Des en-

gagements pour des contributions déterminées au niveau national (CDN) plus ambitieuses sont attendus d'ici 2025. Cependant, le défi reste entier : comment concilier la décarbonation mondiale avec les ambitions industrielles des nations émergentes ?

Un fonds dédié aux pertes et dommages a été mis en avant pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux catastrophes climatiques. Les discussions ont porté sur les critères d'éligibilité et les modalités d'assistance technique, avec pour ambition de renforcer le soutien aux nations les plus affectées.

La COP29, malgré ses progrès, souligne la complexité de concilier urgence climatique et développement économique. Les défis restent nombreux, mais la volonté collective de répondre à ces enjeux est un pas dans la bonne direction.

Dossier réalisé par Emmanuel Um

PLANS D'ADAPTATION CLIMATIQUE

Un dilemme complexe

La communauté internationale, en particulier les pays développés, exerce une pression croissante sur les États dont les économies reposent sur l'exploitation des énergies fossiles pour accélérer leurs plans d'adaptation climatique. Analyse critique des attentes envers les pays en développement face aux défis climatiques

Cette pression, bien qu'entendable dans le contexte d'une urgence climatique mondiale, soulève des questions critiques sur ses implications pratiques et éthiques. Les pays en développement, souvent les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, doivent naviguer dans un paysage complexe, où le fossé financier pour l'adaptation se creuse, malgré des progrès notables.

En 2022, les flux financiers internationaux publics destinés à l'adaptation climatique ont atteint 28 milliards de dollars, marquant une augmentation significative par rapport à 22 milliards en 2021. Cependant, cette hausse, bien que positive, représente une goutte d'eau face aux besoins estimés, qui varient entre 215 et 387 milliards de dollars par an. Le rapport sur les lacunes en matière d'adaptation 2024 du Programme des Nations unies pour l'environnement révèle que seulement 5 % de ce fossé a été comblé, mettant en lumière l'insuffisance des financements face à l'ampleur des défis à relever.

La pression exercée par les pays développés pour que les nations en développement augmentent leurs ambitions d'adaptation, tout en mobilisant davantage de ressources, pose un double défi. Non seulement ces pays sont confrontés à des obstacles financiers considérables, mais ils doivent également surmonter des barrières institutionnelles, réglementaires et techniques qui entravent la mise en œuvre efficace de leurs plans d'adaptation. Cette



Les pays développés exercent une pression sur les nations en développement

situation est aggravée par des fluctuations annuelles importantes des financements, qui peuvent chuter de manière drastique d'une année à l'autre. Par exemple, un recul de près de 250 millions de dollars en 2023 par rapport à 2022 a été observé, reflétant l'instabilité économique et politique qui affecte ces nations.

Les pays en développement se trouvent ainsi dans une posture délicate : tout en étant appelés à être proactifs dans l'adaptation, ils doivent également faire face aux réalités économiques qui les obligent souvent à continuer d'exploiter les ressources fossiles. Les dirigeants de ces pays arguent souvent que leurs économies dépendent encore largement des revenus générés par les combustibles fossiles. Une pression trop forte pour une transition rapide pourrait donc exacerber la pauvreté et aggraver les tensions socio-économiques.

Le rapport souligne également que les engagements financiers doivent être substantiels et accompagnés d'une réelle volonté politique. Cela appelle à une coopération internationale renforcée, où les pays développés ne se contenteraient pas de prescrire des mesures, mais

joueraient un rôle actif dans le soutien financier et technique des États en développement. En d'autres termes, il est impératif que les pays développés reconnaissent leur part de responsabilité dans le changement climatique et s'engagent à soutenir les transitions économiques des pays les plus vulnérables.

Agir rapidement pour renforcer les plans d'adaptation est essentiel, non seulement pour répondre aux impacts immédiats du changement climatique, mais aussi pour assurer la durabilité des efforts à long terme. Dans cette démarche, il est crucial que les pays développés n'imposent pas de conditions déconnectées des réalités économiques des pays en développement, mais qu'ils adoptent une approche plus nuancée et équilibrée.

La pression des pays développés sur les économies dépendantes des énergies fossiles doit être accompagnée d'un soutien tangible et d'une reconnaissance des défis uniques auxquels ces nations font face. Pour véritablement progresser vers des objectifs climatiques communs, une coopération internationale équitable et proactive est non seulement souhaitable, mais nécessaire.

FINANCEMENT CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Afrique face au défi des investissements pour une transition énergétique durable

Une opportunité climatique sous-exploitée ?

La COP29 s'ouvre sur des négociations cruciales, où les pays en développement réclament 1 000 milliards de dollars par an pour financer la lutte contre le changement climatique. Pourtant, un obstacle persiste : le faible attrait des projets climatiques africains pour les investisseurs. Alterra, le plus grand fonds privé mondial dédié au climat, peine à identifier des opportunités viables en Afrique, malgré un engagement de 250 milliards de dollars d'ici 2030.

Avec seulement 6,5 milliards de dollars engagés à ce jour, le fonds illustre un paradoxe : un continent riche en potentiel énergétique renouvelable mais en manque de projets attractifs. Les raisons sont multiples : Instabilité politique et réglementations fluctuantes, qui augmentent les risques perçus ; manque d'infrastructures de base, freinant la mise en œuvre des projets ; difficulté à structurer des financements mixtes public-privé, limitant les garanties pour les investisseurs.

Une réalité alarmante pour le continent

Moins de 2 % des investissements mondiaux dans les énergies renouvelables sont dirigés vers l'Afrique, alors même que plus de 600 millions d'Africains vivent sans accès à l'électricité. Cette situation perpétue une dépendance aux combustibles fossiles et freine le développement économique durable.

Des pays comme l'Afrique du Sud et le Maroc montrent toutefois qu'une transition énergétique est possible grâce à des cadres réglementaires solides et des incitations claires. Ces exemples soulignent l'importance pour les gouvernements africains de créer un environnement stable et transparent

pour les investisseurs ; renforcer la collaboration avec les institutions financières internationales pour sécuriser les garanties nécessaires ; et soutenir le développement de compétences locales pour assurer la viabilité des projets.

Les enjeux de la COP29 pour l'Afrique

La COP29 représente une plateforme stratégique pour faire entendre la voix de l'Afrique. Les négociations doivent permettre d'obtenir un accès élargi aux financements climatiques mondiaux, en renforçant le rôle des institutions multilatérales comme la Banque mondiale et le FMI ; une révision des mécanismes de financement climatique, pour inclure des outils de partage des risques qui attireraient les fonds privés ; et des engagements spécifiques pour l'Afrique, notamment sur le transfert de technologies propres et la formation.

Vers une stratégie concertée

Les investisseurs privés comme Alterra appellent à des réformes globales pour faciliter les investissements climatiques. Une meilleure coordination entre secteurs public et privé, des politiques incitatives et des garanties de financement robustes pourraient transformer le paysage énergétique du continent.

En faisant de la transition énergétique une priorité stratégique, l'Afrique pourrait non seulement répondre à ses besoins énergétiques croissants, mais aussi devenir un acteur clé dans la lutte contre le réchauffement climatique. La COP29 pourrait ainsi marquer un tournant pour le continent, à condition que les engagements financiers soient concrétisés et adaptés à ses spécificités.

ACCORDS DE PARIS SUR LE CLIMAT

Un défi majeur face à la dépendance aux énergies fossiles

Une crise d'objectifs à l'heure de l'urgence climatique. L'Accord de Paris sur le climat représente un engagement mondial sans précédent pour lutter contre le changement climatique.

Toutefois, les récentes déclarations de Haitham Al Ghais, secrétaire général de l'OPEP, le mercredi 20 novembre, soulignent les défis cruciaux auxquels il fait face. Lors de la COP 29, il a insisté sur le fait que l'expansion des combustibles fossiles est essentielle pour l'économie mondiale, affirmant que mettre de côté ces ressources serait une erreur. Cette position met en lumière une tension persistante entre les intérêts économiques à court terme et l'urgence d'une transition énergétique nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a exposé des faits alarmants, indiquant qu'une réduction significative de l'exploitation des énergies fossiles est impérative pour respecter



Haitham Al Ghais, secrétaire général de l'OPEP : l'industrie pétrolière reste « un don de Dieu »

les engagements de réduction des émissions. Malgré cela, les pays exportateurs de pétrole continuent de défendre la nécessité de maximiser la production d'hydrocarbures, plaidant pour une justice climatique qui leur permettrait de maintenir leur modèle économique, particulièrement en Afrique.

L'affirmation selon laquelle l'in-

dustrie pétrolière reste « un don de Dieu » révèle une mentalité ancrée dans une dépendance à long terme aux combustibles fossiles. En affirmant que les énergies fossiles sont indispensables pour soutenir l'économie mondiale, l'OPEP ignore les avertissements du GIEC sur la nécessité de réduire ces sources d'énergie si nous souhaitons limiter

le réchauffement climatique à 1,5 °C. Paradoxalement, alors que les dirigeants mondiaux se réunissent pour trouver des solutions durables, l'industrie pétrolière continue de réclamer des investissements significatifs pour soutenir une extraction qu'elle considère comme vitale.

Les projections alarmantes de Rystad Energy, qui prévoient une augmentation des émissions de CO2 provenant des combustibles fossiles à un nouveau sommet de 39 gigatonnes (Gtpa) d'ici l'année prochaine, témoignent de l'ampleur du défi. Si cette trajectoire se maintient, les ambitions de neutralité carbone d'ici 2050 sembleraient de plus en plus hors de portée. De plus, le besoin d'investissements massifs dans les énergies renouvelables, estimés à 3500 milliards de dollars par an, montre que les ressources financières doivent être redirigées de manière significative pour que la transition énergétique ne reste pas qu'un vœu pieux.

Pour réconcilier les objectifs de

l'Accord de Paris avec les réalités économiques, une approche équilibrée est nécessaire. Cela implique non seulement une transition vers les énergies renouvelables mais également un soutien pour les économies dépendantes des combustibles fossiles, afin qu'elles puissent évoluer vers des modèles durables. Ce défi nécessite une coopération internationale renforcée, qui doit surmonter les clivages nationaux et les intérêts industriels à court terme.

En fin de compte, le message d'Al Ghais, loin de catalyser une action positive, pourrait paradoxalement aggraver la crise climatique en maintenant en vie des modèles de production obsolètes. Une véritable compromission sur l'avenir économique et environnemental passe par une critique constructive, qui exige des pays producteurs de pétrole d'adopter des stratégies alignées avec les impératifs de durabilité et de résilience face à la crise climatique.

COP29 À BAKOU

L'Afrique au cœur du défi climatique et du financement insuffisant

À la COP29 à Bakou, l'Afrique a réaffirmé son rôle central dans le combat contre le changement climatique, mettant en lumière l'écart critique entre ses besoins financiers et le soutien international reçu. Les discussions organisées par la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres acteurs ont exposé des solutions innovantes, mais les défis structurels demeurent.

L'Afrique, bien qu'elle ne contribue qu'à une faible part des émissions mondiales de gaz à effet de serre, subit des impacts disproportionnés du changement climatique. Pourtant, les flux financiers alloués au continent restent largement insuffisants. Gareth Phillips, chef de la division financement climatique à la BAD, a souligné un besoin estimé à 2 700 milliards de dollars d'ici 2030, soit 400 milliards annuels, alors que seulement 47 milliards de dollars ont été reçus en 2022. Ce montant représente un maigre 3,6 % des financements climatiques mondiaux.

La BAD a toutefois réalisé des progrès notables, avec un investissement record de 5,8 milliards de dollars en 2023 pour des initiatives d'adaptation et d'atténuation climatiques. Néanmoins, ces efforts doivent être amplifiés pour mobiliser des ressources à la hauteur des besoins du continent.

Pour combler ce déficit, la BAD a présenté des solutions innovantes : Création de banques vertes pour



stimuler les financements locaux ; Développement des marchés du carbone et des solutions fondées sur la nature ; Programmes tels que le Mécanisme des bénéfices de l'adaptation et le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique, en partenariat avec le Centre mondial pour l'adaptation.

Ces initiatives visent à renforcer la résilience des pays africains, mais nécessitent un soutien accru des partenaires internationaux et des institutions financières.

Alors que la COP29 discute de nouveaux engagements financiers, les propositions restent en deçà des attentes. L'Afrique et d'autres pays en développement demandent entre 600 et 1300 milliards de dollars annuels, mais la proposition de 250 milliards de dollars par an d'ici 2035 a été qualifiée d'« inacceptable » par les négociateurs africains.

Le fonds privé Alterra, malgré un potentiel de 250 milliards de dollars, peine à investir en Afrique en raison de l'instabilité politique, de l'absence d'infrastructures adéquates et des risques financiers élevés. Ce manque de confiance souligne l'urgence pour les gouvernements africains de renforcer leurs cadres réglementaires et de proposer des garanties solides pour attirer les investissements.

Pour répondre aux défis, plusieurs solutions émergent : Accroître la collaboration public-privé (les financements mixtes pourraient catalyser des investissements à grande échelle) ; Réformer les mécanismes mondiaux de financement climatique par une allocation plus équitable des ressources est essentielle ; Renforcer les capacités locales : Moins de 17 % des financements climatiques parviennent aux communautés lo-

cales. Des approches participatives et inclusives sont cruciales pour maximiser l'impact des financements.

La Stratégie décennale 2024-2033 de la BAD, saluée par des acteurs comme le WWF et la Banque mondiale, marque une avancée majeure en intégrant la biodiversité et la résilience climatique parmi ses priorités. Avec des investissements ciblés dans les énergies renouvelables, l'agriculture intelligente et les infrastructures durables, cette stratégie offre une feuille de route pour un avenir plus vert et inclusif.

L'Afrique, à la fois vulnérable et riche en potentiel, ne peut relever seule le défi climatique. Les pays développés doivent intensifier leur soutien financier et prendre leurs responsabilités. Comme l'a rappelé Gareth Phillips, il est impératif de « canaliser les fonds de manière efficace » pour garantir que les promesses faites dans des forums comme la COP29 se traduisent en actions concrètes.

La COP29 illustre à nouveau le rôle crucial de l'Afrique dans la lutte contre le changement climatique. Si des initiatives prometteuses émergent, leur succès dépendra d'un engagement mondial renforcé. Sans une action collective ambitieuse, les objectifs climatiques risquent de demeurer hors de portée, exacerbant les inégalités et menaçant l'avenir des populations les plus vulnérables.

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux
(Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kasa'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lalettre@lalettre-bourse.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoualepale@gmail.com

Direction
Administrative
et Financière
Hugo Bougna

Conseiller à la
Rédaction
Dr. Jérémie Toko
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala
Amina Ayichatou (stagiaire)

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et
marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroun
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

SOUS-TRAITANCE AU PORT DE KRIBI

Des PME invitées à saisir l'opportunité

Lors des journées fournisseurs organisées le 21 novembre 2024 à Douala par la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun (BSTP-CMR), le port autonome de Kribi (PAK) a présenté ses offres de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises (PME).

Cet événement vise à renforcer l'implication des PME dans les activités économiques générées par cette plateforme portuaire, un moteur stratégique pour l'économie camerounaise.

Selon Patrice Loumou, cadre au PAK, les opportunités de sous-traitance s'articulent autour de plusieurs axes : services aux navires (fourniture de vivres, maintenance, soutage, et autres services techniques) ; gestion des marchandises (activités liées au stockage, à la logistique, et au transport) et le développement foncier (un espace de plus de 15



Une vue de la salle des travaux

000 hectares, propice aux investissements dans diverses activités économiques).

Ces opportunités découlent de la convention signée en mai 2023 entre le PAK et la BSTP-CMR, visant à promouvoir les activités de

sous-traitance dans la zone d'influence du port.

Les PME représentent 99,8 % du tissu économique du Cameroun, soit environ 393 166 entreprises selon l'Annuaire statistique sur les PME. Entre 2020 et 2023, elles ont

capté plus de 2 032 milliards FCFA de la commande publique, reflétant leur rôle fondamental dans la création de richesse et d'emplois.

La BSTP-CMR, en tant que plateforme de mise en relation économique, revendique avoir généré des contrats de sous-traitance estimés à 43,8 milliards FCFA en 10 ans, avec à la clé près de 9 000 emplois créés.

Pour optimiser leur participation, Évariste Yameni, directeur exécutif de la BSTP-CMR, encourage les PME à s'orienter vers la cotraitance. Cette approche collaborative permet de mutualiser les ressources et de postuler à des marchés de plus grande envergure, souvent inaccessibles individuellement.

De plus, les acteurs du secteur soulignent l'importance de la formation continue et de la certification pour répondre aux exigences croissantes des grands donneurs d'or-

dres.

Le port de Kribi, grâce à sa position stratégique sur la façade atlantique et ses connexions régionales, joue un rôle clé dans l'intégration économique de la sous-région Cemac. En intégrant davantage les PME locales dans ses chaînes de valeur, il contribue non seulement à dynamiser l'économie nationale, mais aussi à renforcer la coopération sous-régionale.

En s'ouvrant davantage aux PME, le port autonome de Kribi ne se contente pas de dynamiser l'économie locale : il construit une base solide pour une intégration économique accrue et une meilleure compétitivité du Cameroun sur le marché régional et international. Les PME, quant à elles, doivent saisir cette opportunité pour diversifier leurs activités et renforcer leur résilience économique.

Amina Ayichatou (stagiaire)

INSERTION PROFESSIONNELLE ET DÉCENTRALISATION

Les municipalités au cœur de la lutte contre le chômage

Renforcer l'implication locale dans l'emploi



La jeunesse de plus en plus désœuvrée

Le 20 novembre 2024 à Yaoundé, s'est tenue la première session du Comité de pilotage du Projet de mise en place des Bureaux d'emploi municipaux (BEM), sous la présidence du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Minefop), Issa Tchiroma Bakary. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie nationale visant à réduire le chômage au Cameroun en s'appuyant sur une décentralisation accrue.

Ces bureaux, présentés comme une extension locale du Fonds national de l'emploi (FNE), ont pour mission de promouvoir l'emploi et l'auto-emploi au niveau communal. Ils joueront un rôle clé en matière d'orientation, de formation, et d'insertion professionnelle. « Leur objectif est de faire le lien entre les politiques nationales et les réalités locales pour lutter efficacement contre le chômage et le sous-emploi », a souligné Issa Tchiroma Bakary.

Chaque année, des milliers de jeunes camerounais diplômés se retrouvent sur le marché de l'emploi sans opportunités concrètes. Le projet des BEM apparaît comme une solution prometteuse en offrant des plateformes adaptées aux besoins locaux et en facilitant l'accès à des emplois ou à des formations qualifiantes.

Au-delà de la gestion directe des opportunités d'emploi, les BEM encourageront la collaboration avec des partenaires locaux, tels que les entreprises, pour identifier les besoins en compétences et structurer les programmes de formation. Par ailleurs, leur rôle s'étendra au soutien des initiatives entrepreneuriales, permettant ainsi aux jeunes de créer leurs propres opportunités grâce à l'auto-emploi.

Pour assurer leur efficacité, plusieurs défis devront être relevés, notamment la coordination entre les communes et l'État (un appui technique et financier devra être renforcé) ; la sensibilisation des jeunes (les BEM devront se positionner comme des acteurs de confiance et accessibles) ; le suivi et l'évaluation (mesurer l'impact des BEM sera crucial pour ajuster leurs actions).

Cette initiative reflète une nouvelle dynamique dans la lutte contre le chômage, en faisant des municipalités des acteurs centraux du développement économique et social. Si les efforts sont maintenus, les BEM pourraient bien transformer le paysage de l'emploi au Cameroun et devenir un modèle de succès dans la région.

Bougna Etroukan Z. R.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

L'énergie verte, un levier pour l'emploi en Afrique

Selon l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables a atteint 16,2 millions de postes en 2023, soit une hausse de 18,2 % par rapport à l'année précédente.

Ce chiffre pourrait bondir à 83 millions d'emplois dans le monde d'ici 2030, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Cette projection, présentée dans le rapport World Energy Employment 2024, reflète la montée en puissance des investissements dans l'énergie verte, moteur de la transition vers un monde à zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050.

Pour l'Afrique, où les taux de chômage sont élevés et les défis d'électrification persistent, cette évolution représente une opportunité sans précédent. Avec ses vastes ressources en énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, le continent est bien placé pour tirer parti de cette révolution énergétique. Des projets phares, tels que le parc solaire de Benban en Égypte ou le parc éolien de Lekela en Afrique du Sud, illustrent le potentiel de création d'emplois à grande échelle dans des domaines tels que la construction, l'installation, la maintenance, et même la fabrication locale d'équipements.

Cependant, le développement de ces emplois ne sera possible



qu'avec une adaptation des compétences locales. L'AIE et le National Business Initiative (NBI) insistent sur la nécessité de renforcer les programmes de formation technique pour répondre aux exigences des nouvelles technologies renouvelables. Actuellement, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée constituent un obstacle majeur, que ce soit pour l'installation de panneaux solaires ou la gestion de projets complexes.

Pour maximiser les retombées de cette transition énergétique, plusieurs actions stratégiques sont nécessaires, notamment investir dans l'éducation et la formation en développant des centres de formation spécialisés pour répondre aux besoins croissants en compétences dans le secteur ; soutenir les PME locales en encourageant les entreprises africaines à intégrer

la chaîne d'approvisionnement des énergies renouvelables, favorisant ainsi une croissance inclusive ; favoriser des partenariats public-privé par la mobilisation des fonds internationaux pour financer des projets verts et des initiatives de formation ; promouvoir l'innovation en misant sur des solutions adaptées aux réalités africaines, comme les mini-réseaux solaires pour les zones rurales.

L'énergie verte n'est pas seulement une solution aux défis climatiques, mais également un levier pour réduire le chômage en Afrique et stimuler son développement économique. En s'appropriant cette dynamique mondiale, le continent pourrait transformer ses ressources naturelles en moteur de croissance durable, tout en contribuant aux objectifs climatiques globaux.

Amina Ayichatou (stagiaire)

CAMEROUN

Des transformations majeures dans la gestion de la fiscalité des Collectivités territoriales décentralisées

L'examen du projet de loi sur la fiscalité locale en débat au Parlement apportera des changements significatifs dans l'écosystème local. NKE Joseph Anicet : Expert/Consultant en Décentralisation/ Gouvernance Et finances Publiques Locales. \ Finance Climat. / Coordonnateur du Réseau Cameroun Open Participatory Budget/ Chercheur à International Budget Partnership (IBP). / Spécialiste en Open Data nous permet de mieux comprendre les reformes sur la fiscalité locale.

Quelle lecture faites-vous du processus de décentralisation en vigueur au Cameroun ?

Le nouveau cheval de bataille pour le développement au Cameroun porte un nom : la décentralisation. Celle-ci consiste en la cession progressive par l'Etat central aux collectivités territoriales décentralisées, des compétences non exclusives accompagnées de ressources humaines, techniques, matérielles et financières adéquates.

Il existe certes un arsenal de textes et arrêtés pour le pilotage de la Décentralisation, de la Fiscalité locale, de l'Intercommunalité. Un arsenal de textes qu'il faut parfois mieux s'approprier par les différents acteurs afin de les respecter. Pour nous une décentralisation véritable rend effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales, porteuse de réels espoirs de développement durable.

La commune est avec la région, les bras séculiers de cette politique ou de cette stratégie. Avec la création d'un ministère entièrement et spécifiquement dédié à la cause de la Décentralisation la température est montée d'un cran ! un MINDDEVEL avec pour mission de renforcer et accélérer le processus de développement local et de décentralisation.

Mais il reste que l'implication des communes dans le développement local et rural, tout comme le lien avec les effets du changement climatique sont encore timides au Cameroun.

On note une faible prise en compte du changement climatique.

Les communes souffrent aussi d'un manque de capacités et de ressources pour mettre en œuvre des actions de développement durable.

Ces deux dimensions restent pourtant des éléments clés pour réaliser la vision de développement Cameroun 2035.

Le transfert de ressources financières est un véritable frein à l'autonomisation des communes. Qu'est-ce qui peut justifier ce blocage ? La volonté politique ? L'ignorance ou l'absence desdites ressources ?

Il est impérieux, dans le processus



de décentralisation, de se pencher sérieusement sur la question du transfert de ressources financières qui est un véritable frein à l'autonomisation des communes, parce que la décentralisation promeut le développement local. Les deux, fondamentalement, exigent une autonomie financière appropriée de la part des CTD.

L'autonomie administrative et financière consacrée par la loi est fragilisée par des ressources humaines et financières limitées. Dans le cadre du financement de la décentralisation, l'Etat utilise deux modalités à savoir : le transfert des ressources (pour les compétences exercées et non exercées) et le transfert de fiscalité. Les ressources transférées par l'Etat au CTD en 2024 par exemple, s'élevaient à 292,5 milliards de FCFA en hausse de 39,9 milliards de FCFA par rapport à 2023. Par ailleurs, les ressources rattachées aux compétences non encore exercées par les CTD s'élevaient à 581,2 milliards de FCFA dans la loi de finance 2024.

Certes les efforts sont faits pour accroître ces ressources transférées aux CTD qui sont destinées à la construction des dispensaires, hangars, boutiques, marchés et gares routières, réhabilitation des infrastructures routières et scolaires, réalisation de dalots et pontons..., mais elles restent encore limitées pour financer le développement local.

Nous pensons aussi que les communes ne sont pas encore suffisamment équipées pour exercer efficacement et durablement les compétences qui leur ont été légalement transférées. Elles disposent en effet de compétences sur le papier, transférées depuis 2010 et 2011, mais l'exercice réel de celles-ci est limité par l'absence de ressources humaines, quantitativement et quali-

tativement, le peu de moyens matériels et de surcroît, l'absence de ressources financières suffisamment prévisibles et conséquentes.

Les autorités déconcentrées restent très présentes et continuent d'exercer dans la pratique ces compétences même si les CTD sont censées en assurer la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. L'obligation légale de l'Etat de transférer annuellement 15% du budget général à la Dotation générale de la décentralisation (DGD) n'est par ailleurs pas respectée et les dotations restent forfaitaires pour certains secteurs, indépendamment des besoins spécifiques des CTD.

La gestion des finances locales n'est pas modernisée et la mobilisation des ressources financières locales reste limitée par un cadre législatif restrictif, heureusement que le nouveau projet de loi portant fiscalité locale est en cours adoption en ce moment par le parlement. Il faut rappeler ce projet de loi sur la fiscalité locale a été déposé à l'Assemblée Nationale le 13 Novembre 2024 charrie beaucoup d'espoir.

En ce moment le parlement examine un projet de loi sur la fiscalité locale, vous qui avez lu ce document qu'est-ce qu'il apporte de nouveau à la loi de 2009? Qu'est-ce qui va changer ? Quels sont les insuffisances de ce projet de loi ?

Le nouveau projet de loi sur la fiscalité locale présenté par le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local et porté par le CVUC et un ensemble des Maires est un document de 46 pages par rapport aux 43 pages de la loi de 2009. Il est repart en 152 articles par rapport à 150 articles de la loi 2009. Ce nouveau projet de loi sur la fiscalité vient justement réformer le cadre juridique de la loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 qui était

resté limitée par un cadre législatif restrictif, et dont bon nombre de dispositions étaient devenues obsolètes face aux nouvelles missions de la Collectivité Décentralisée à promouvoir des économies locales, de faciliter de l'accès aux besoins socio – bases et du développement de son territoire.

Le nouveau projet de loi sur la fiscalité vient en outre renforcer l'autonomie financière des CTD en vue non seulement de mieux adresser les exigences de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Générale des CTD d'une part, mais et surtout de permettre la mise en œuvre des actions de développement durable pouvant permettre de réaliser la vision de développement Cameroun 2035.

La nouvelle loi vient pallier aux manquements ou aux insuffisances observés au niveau de la loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 au niveau de la politique fiscale et en matière de procédure et de l'administration fiscale.

Elle apporte les innovations majeures en matière de politique fiscale à savoir: i) le relèvement à 1% du taux de droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des CTD ; ii) l'institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS) pour les micro et petites entreprises (Chiffre d'affaires inférieur à 50 millions Fcfa) en lieu et place de l'impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales ; iii) l'affectation aux régions de l'intégralité du produit du droit de timbre de la carte grise et d'une quotité du produit de la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) destinée à l'entretien routier ; iv) la centralisation par le FEICOM d'une taxe quote part de 70% du produit des impôts et taxes des régions, affectée à la péréquation, à l'exclusion du droit de timbre les cartes grises. Pour le produit des redevances pétrolières, gazières et minières, ce taux est de 50%.

Elle apporte aussi les innovations en terme de procédure et d'Administration fiscale car elle vient i) transformer les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) en Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP) afin d'optimiser la collecte des recettes, sous l'encadrement et la responsabilité de l'Administration fiscale ; ii) arrimer les procédures fiscales locales, aux procédures de dématérialisation concernant spécifiquement l'immatriculation, l'émission, la déclaration et le recouvrement des impôts et taxes locales. Il est également envisagé la suppression des paiements en espèce au profit des modes de paiement plus sécurisés, ainsi que l'adaptation des procédures de contrôle, de recouvrement forcé et de contentieux aux spécificités de la fiscalité directe locale.

Toutes ces mesures marquent un grand pas vers l'autonomisation financière des CTD et un souffle nouveau dans la vie des collectivités à partir de 2025 pour une amélioration effective des conditions de vie des populations locales et l'approfondissement du processus de décentralisation.

En adoptant le projet de loi sur la fiscalité locale quel seront désormais les rapports entre la commune et l'Etat central ?

Oui, Il est certain que l'adoption de cette loi sur la fiscalité locale va transformer à coup sur les rapports entre la commune et l'Etat Central, et même toute l'écosystème économique des Collectivités Territoriales Décentralisées. Car la nouvelle loi vient donner plus de dépendance et accroît l'autonomie financière des CTD et va permettre d'optimiser la collecte des recettes, une mobilisation efficace des recettes est essentielle au bon fonctionnement des collectivités locales.

L'amélioration de la collecte des recettes se traduit par une meilleure prestation de services, un développement accru des infrastructures et une amélioration générale de la qualité de vie des habitants. Ce qui va permettre aux régions et aux communes de jouir véritablement de leur autonomie administrative et financière pour la gestion de leurs intérêts.

Avec ce projet de loi les communes peuvent-elles maintenant soutenir les projets et culturels ?

Oui comme nous l'avons dit plus haut, ce projet de loi va changer l'écosystème économique et culturel des Collectivités Territoriales Décentralisées. Les collectivités peuvent désormais soutenir plus facilement les projets culturels. Car l'autonomie financière des collectivités peut désormais soutenir les initiatives culturelles sur leur territoire. Elles peuvent redistribuer les ressources financières collectées pour soutenir les projets culturels locaux surtout à l'ère de la digitalisation.

Propos recueillis par Thierry EDJEGUE



DIAMANTS CENTRAFRICAINS

Le chemin vers la transparence

La République centrafricaine (RCA) célèbre une étape majeure dans son secteur minier avec la levée des restrictions sur les exportations de diamants imposées depuis 2013 par le Processus de Kimberley (KP).

Cette décision marque une reconnaissance des efforts du pays pour assainir un secteur minier longtemps associé à des conflits. Cependant, ce succès est tempéré par la suspension récente du pays par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui appelle à davantage de transparence et de participation.

Depuis 2015, la RCA a bénéficié de levées partielles de l'embargo sur les diamants, culminant en 2024 avec la fin des restrictions sur l'ensemble des 24 zones d'exploitation. Ces efforts ont permis une reprise progressive des exportations, atteignant 12,26 millions de dollars en



2023, bien en deçà des 63,77 millions de dollars enregistrés en 2012, avant l'embargo.

La levée complète de l'embargo devrait permettre une augmentation des revenus d'exportation, mais également un regain d'intérêt pour les investisseurs. Néanmoins, le défi

reste de garantir une gestion transparente et équitable des ressources afin de maximiser les bénéfices pour la population centrafricaine.

En parallèle, la suspension du pays par l'ITIE met en lumière des lacunes importantes. Les principaux reproches concernent : le manque d'accès de

la société civile à certaines zones minières stratégiques, restreignant leur rôle de surveillance ; la suspicion d'opacité dans l'attribution des permis, notamment ceux liés à des entités controversées comme le groupe Wagner, rebaptisé Africa Corps et les libertés d'expression et d'association limitées, entravant les débats publics sur la gestion des ressources.

Pour regagner son statut, la RCA a jusqu'à janvier 2027 pour mettre en œuvre les recommandations de l'ITIE, avec la possibilité de solliciter une évaluation anticipée si des progrès tangibles sont réalisés.

L'exemple de la République démocratique du Congo (RDC) montre l'impact positif de la transparence. La divulgation des contrats miniers avec la Chine a mené à une renégociation générant des revenus supplémentaires de 4 milliards de dollars pour le pays. Une démarche similaire

en RCA pourrait accroître la confiance des investisseurs et maximiser les retombées économiques.

La levée de l'embargo est une opportunité pour la Centrafrique de revitaliser son secteur diamantaire. Cependant, la pérennité de ces gains dépendra d'un engagement renforcé envers la transparence, en respectant les normes ITIE et en associant la société civile aux processus de décision ; d'une diversification des partenariats miniers, pour réduire la dépendance à des acteurs controversés et renforcer la souveraineté économique ; et de la lutte contre la corruption, afin que les revenus générés par les ressources profitent directement à la population. En mettant en œuvre ces réformes, la RCA pourrait transformer ses richesses naturelles en levier de développement durable, tout en évitant les écueils liés à la « malédiction des ressources ».

Dagoro Etroukan

ENERGIE

Une 2e usine flottante de gaz naturel liquéfié pour le Congo

Le groupe pétrolier italien ENI annonce la mise à l'eau de sa deuxième installation flottante de gaz naturel liquéfié à 17 km des côtes du Congo. Le pays projette une exportation de 4,5 milliards m³ de GNL en 2025.

Après la mise en service en février 2024 de son premier bateau de liquéfaction de gaz d'une capacité de 0,6 million de tonnes/an, le groupe pétrolier italien ENI va déployer à la fin ce mois de novembre 2024 sa deuxième usine flottante au Congo dans le cadre de son projet de production de gaz naturel liquéfié (GNL). La future installation qui dispose d'une capacité initiale de 2,4 millions de tonnes devrait atteindre d'ici fin 2025 un niveau de production de 3 millions de tonnes/an soit une production globale de 4,5 milliards de mètres cube. En séjour à Brazzaville début octobre 2024, Guido Brusco, le directeur général des ressources naturelles globales de la compagnie pétrolière ENI, initiatrice du projet, a confirmé les engagements du groupe italien à ce sujet.

Le projet de production du GNL est l'un des plus importants investissements de la filiale congolaise d'ENI durant les dernières décennies au Congo. La première phase a débuté en fin 2023 avec l'installation d'une première usine flottante de GNL. Financé à hauteur de 360 milliards FCFA par la compagnie ENI Congo, le projet vise à satisfaire les besoins nationaux en matière de gaz liquéfié



De 1% en 2022, la part du Congo dans la production de GNL de la Cemac pèsera 11% cette année.

y compris à diversifier les offres énergétiques d'ENI.

ENI Congo maintient son engagement à investir davantage dans la transition énergétique. « Nous avons discuté de tous les programmes de développement d'ENI Congo, du succès du premier bateau et du projet de construction du deuxième bateau qui va être mis à l'eau vers la fin novembre 2025. Nous avons également parlé du programme de développement de l'huile de Nènè et de tous les programmes de forage, y compris du biocombustible », a indiqué Guido Brusco.

Deuxième opérateur pétrolier du pays après le Français TotalEnergies, ENI Congo ambitionne d'atteindre, depuis la découverte des réserves, une production de 1,2 milliard de barils de pétrole et 30 milliards m³ de gaz. Elle travaille précisément sur deux puits de forage d'environ 600 millions de barils d'huile et 700

milliards pieds-cubes de gaz.

Cette année, la République du Congo prévoit une production de 796 800 tonnes de GNL. Si cet objectif est atteint, le pays de Denis Sassou Nguesso représentera 11,4 % de la production gazière des pays de la Cemac. En 2022, le Congo ne pesait que 1% sur l'échiquier gazier de la sous-région. Selon le rapport de politique monétaire de la Beac, le Congo se classe derrière la Guinée-Équatoriale dont la production devrait tomber à 4,6 millions de tonnes cette année après 5,3 millions de tonnes en 2023. Soit 64% de la production de la sous-région. Les prévisions pour le Cameroun sont de 1,5 million de tonnes, après 1,7 million de tonnes en 2023 (21% de la production de la Cemac). Au Gabon, la production est annoncée à 305 900 tonnes en 2024 (4% de la production sous-régionale).

Yveline M. Douala

RÉFORMES FISCALES POUR ATTIRER LES INVESTISSEURS

Le Gabon renforce ses incitations fiscales pour stimuler l'économie

Dans son projet de Loi de finances 2025, le Gabon propose de nouvelles exonérations fiscales ciblées pour encourager les investissements directs étrangers (IDE) et soutenir les secteurs stratégiques. Cette réforme vise à renforcer l'attractivité du pays tout en favorisant le développement durable et la création d'emplois.



Selon l'article 6 du texte soumis au Parlement, les entreprises investissant au moins 300 millions de FCFA hors taxes dans des secteurs prioritaires, notamment le tourisme, l'hôtellerie, l'habitat social, et les agro-industries, bénéficieront d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant les trois premières années d'activité.

Pour stimuler l'offre de logements accessibles, des mesures spécifiques ciblent les entreprises impliquées dans : l'aménagement des terrains urbains destinés à l'habitat social ; la construction de logements socio-économiques, dont le prix de cession est plafonné à 25 millions FCFA. Les investisseurs intéressés devront obtenir une autorisation préalable des autorités gabonaises.

En parallèle, le gouvernement soutient les industries de transformation locale et les projets d'écotourisme. Les entreprises axées sur la valorisation des matières premières locales et la protection de la biodiversité, par exemple, bénéficieront également d'exonérations similaires.

Ces mesures s'inscrivent dans la stratégie nationale de diversification économique. L'objectif est de réduire la dépendance aux hydrocarbures en

stimulant des secteurs comme le tourisme et l'écotourisme, pour capter une part croissante du marché mondial ; les agro-industries, afin de promouvoir l'autosuffisance alimentaire et d'ajouter de la valeur aux produits agricoles et la transformation locale, qui augmente la valeur des matières premières exportées.

Ces réformes, bien que prometteuses, nécessitent un suivi rigoureux pour garantir leur efficacité. Des initiatives similaires dans d'autres pays africains ont montré que des incitations bien structurées peuvent attirer des capitaux massifs et accélérer le développement. Cependant, l'amélioration de l'environnement des affaires, notamment la lutte contre la bureaucratie et la corruption, sera cruciale pour maximiser l'impact de ces exonérations.

En étendant ses exonérations fiscales à des secteurs clés, le Gabon mise sur des investissements ciblés pour stimuler son économie. Si ces réformes sont bien mises en œuvre, elles pourraient non seulement renforcer l'attractivité du pays, mais aussi poser les bases d'un développement économique inclusif et durable.

DE

AGRICULTURE ET DÉFIS CLIMATIQUES

Une baisse de production de coton de 8 % prévue entre 2024 et 2025

Un recul attribué aux aléas climatiques. La production de coton au Cameroun pour la campagne 2024/2025 est estimée à 360 600 tonnes, selon le Programme Régional de Production Intégré du Coton en Afrique (PR-PICA).

Cela représente une baisse de 8,5 % par rapport aux 394 000 tonnes enregistrées lors de la campagne précédente. Cette diminution s'inscrit dans un contexte régional marqué par des conditions climatiques défavorables, notamment des inondations qui ont affecté les rendements dans plusieurs pays de la zone CFA.

Malgré cette baisse, le Cameroun devrait conserver sa position de troisième producteur de coton au



sein de la zone CFA, derrière le Mali et le Bénin. Le pays surpasse encore le Burkina Faso, dont la production devrait également di-

minuer de 17,8 % pour atteindre 318 000 tonnes.

Au Cameroun, les surfaces cultivées en coton ont été réduites à

229 000 hectares pour cette campagne, soit 12 000 hectares de moins qu'en 2023/2024. Cette diminution s'explique notamment par les inondations enregistrées en septembre 2024, qui ont touché environ 235 600 hectares de terres agricoles dans le pays, selon les estimations de la FAO. Ces épisodes climatiques extrêmes ont causé des pertes importantes, allant de parcelles entières à des capsules basales pourries.

La baisse de production pourrait avoir des impacts économiques significatifs pour une filière qui joue un rôle clé dans l'économie rurale du Cameroun, notamment en termes de revenus pour les agriculteurs et de devises pour le pays. Face à ces défis, des stratégies d'adaptation s'imposent : renforcer les infra-

structures agricoles par la construction ou la réhabilitation des systèmes de drainage pour atténuer les effets des inondations ; soutenir les agriculteurs en mettant en place des programmes d'assurance climatique et des financements pour les pertes subies ; diversifier les cultures en encourageant la culture de variétés plus résistantes aux aléas climatiques.

En dépit des défis actuels, le Cameroun reste un acteur clé du secteur cotonnier en Afrique de l'Ouest et Centrale. Des initiatives ciblées et une gestion proactive des risques climatiques pourraient permettre au pays de consolider sa position et de garantir la résilience de cette filière stratégique.

Yveline M. Douala

CAMEROUN : FILIÈRE CACAO

L'UE et la FAO ensemble pour améliorer les revenus des producteurs

L'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'engagent dans un projet ambitieux en collaboration avec les autorités camerounaises, notamment l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), pour améliorer les revenus des producteurs de cacao.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du dialogue multipartite « Cocoa Talks », lancé par l'UE en 2021, et vise à établir des conditions de vie décentes pour les cacaoculteurs camerounais.

Depuis 2023, la première phase de cette étude a été mise en œuvre pour définir les différentes dimensions du concept de « vie décente », incluant l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement. Réalisée avec l'Institut pour la Recherche, le Développement Socio-économique et la Communication (IRESCO), cette phase a permis de consulter les parties prenantes du secteur, dont les instances de régulation, les ministères, le secteur privé, les bailleurs de fonds et les ONG. Les résultats préliminaires ont été présentés lors d'un atelier à Yaoundé le 22 novembre.

La deuxième phase de ce projet consiste en une enquête auprès des ménages producteurs de cacao et des fournisseurs de services. Cette enquête a pour objectif d'estimer le revenu réel des cacaoculteurs, d'évaluer le niveau de revenu décent de référence, et de calculer le différentiel de revenu décent, soit la différence entre le revenu réel et le revenu de référence. Réalisée en collaboration avec le Centre d'Études et de Recherche pour le Développement (CERD), cette enquête est cruciale pour comprendre les défis économiques auxquels font face les producteurs.

Plusieurs ateliers de présentation des résultats ont été organisés à Ebo-



lowa et à Yaoundé, réunissant des producteurs de cacao anglophones et francophones, ainsi que la communauté scientifique. Ces échanges

ont permis de discuter des méthodologies employées et de valider les résultats obtenus.

Selon Athman Mravili, représentant

de la FAO au Cameroun, définir l'écart entre le niveau de revenu décent et le niveau réel de revenu des ménages producteurs est essentiel pour permettre aux autorités camerounaises d'élaborer des politiques publiques favorisant la durabilité économique et sociale de la filière cacao. Cet outil pourra également servir aux producteurs pour plaider en faveur d'un prix du cacao décent.

Au-delà de l'amélioration des revenus, ce projet peut également contribuer à la durabilité environnementale de la filière cacao. En intégrant des pratiques agricoles durables et en favorisant la gestion responsable des ressources, les cacaoculteurs pourront

non seulement améliorer leurs conditions de vie, mais aussi protéger l'environnement. La promotion de la certification bio et du commerce équitable pourrait également ouvrir de nouveaux marchés et augmenter la valeur ajoutée du cacao camerounais.

L'initiative de l'UE et de la FAO représente une opportunité significative pour transformer la filière cacao au Cameroun. En plaçant les producteurs au cœur des discussions et des décisions, ce projet pourrait non seulement améliorer leurs revenus, mais également renforcer la résilience de la filière face aux défis économiques et environnementaux futurs.

VALORISATION DES FORÊTS

Un enjeu clé pour l'Afrique

L'Afrique, avec 637 millions d'hectares de forêts représentant 16 % de la couverture forestière mondiale, tire pourtant peu de profits de cette ressource. En 2022, elle n'a contribué qu'à 2 % des exportations mondiales de produits forestiers, évaluées à 127 milliards USD, selon le rapport 2024 de la FAO intitulé *La Situation des forêts du monde*.

Le faible apport économique des forêts africaines s'explique principalement par leur usage domestique : 90 % du bois récolté est utilisé comme bois-énergie pour la cuisson et le chauffage, en raison d'un accès limité aux énergies modernes. Par ailleurs, une large part des exportations africaines de bois se fait sous forme brute, privant le continent de la valeur ajoutée générée par la transformation.

Face à cette problématique, des pays comme le Gabon ont adopté des politiques ambitieuses pour maximiser la valeur ajoutée locale. En 2010, le pays a interdit l'exportation de grumes, une mesure qui a transformé l'économie forestière nationale. Entre 2009 et 2022, la production de sciages au Gabon a quadruplé, passant de 2,8 millions de m³ à 10,3 millions de m³. Les exportations de bois rond ont quasiment disparu, té-

moignant d'un virage réussi vers une industrialisation accrue.

L'implantation de la Zone économique spéciale de Nkok, créée en 2011 en partenariat avec Arise IIP, a joué un rôle déterminant. Cette zone propose des avantages fiscaux aux entreprises de transformation et attire des investisseurs locaux et étrangers, favorisant ainsi la création d'emplois et l'industrialisation.

Selon la FAO, la transformation locale du bois pourrait permettre à l'Afrique de multiplier les emplois, le secteur forestier pouvant générer dix fois plus d'emplois grâce à une augmentation de la production de produits finis et semi-finis ; augmenter les revenus, la valeur ajoutée locale permettrait de capter une plus grande part des revenus mondiaux du bois et de promouvoir la durabilité, par une exploitation mieux régulée et axée sur la transformation qui limiterait les exportations illégales et l'exploitation non durable des ressources forestières.

Dans le bassin du Congo, qui abrite près d'un tiers des forêts africaines, les efforts restent dispersés. Une intégration régionale, favorisée par des politiques harmonisées, pourrait stimuler les investissements dans la transformation. L'adop-



tion d'interdictions similaires à celle du Gabon pour l'exportation de grumes dans des pays comme la RDC, le Cameroun et le Congo-Brazzaville est envisagée. Par ailleurs, des partenariats public-privé, combinés à un soutien international, pourraient financer la modernisation des infrastructures et renforcer la compétitivité de l'Afrique sur les marchés mondiaux.

La valorisation des ressources forestières africaines est essentielle pour assurer un développement économique durable. Les exemples de succès, comme celui du Gabon, montrent que des politiques cohérentes et un engagement à long terme peuvent transformer ce secteur en un moteur de croissance inclusive et durable pour le continent.

Amina Ayichatou (stagiaire)

TCHAD / ÉLEVAGE

Un potentiel à exploiter pour une croissance durable

Au Tchad, le secteur de l'élevage représente une opportunité économique majeure, avec le bétail occupant le premier rang des exportations non pétrolières.

Avec une localisation géostratégique lui permettant de relier l'Afrique du Nord à l'Afrique de l'Ouest, à l'Afrique centrale et au Sahel et plusieurs routes commerciales qui se croisent sur son territoire, des pays comme le Nigeria, le Gabon, le Congo, l'Angola, la RDC et le Cameroun sont autant de marchés à haut potentiel de consommation de la viande et des pôles de croissance du commerce régional de viande.

Le pays d'Afrique centrale se positionne comme un acteur clé de la chaîne de valeur bétail-viande à l'échelle continentale. Selon un rapport de la Banque mondiale publié en juin dernier, intitulé « Chad's Livestock: Securing Cross-Border Value-Chain Post-COVID-19 », le Tchad est idéalement placé pour répondre à la demande croissante de viande en Afrique centrale et de l'Ouest.

Le Tchad dispose d'un cheptel impressionnant, estimé à plus de 120 millions de têtes, le plaçant parmi les cinq premiers pays d'Afrique, aux côtés de l'Éthiopie et de la Tanzanie. Toutefois, la majorité des exportations se limitent à l'envoi de bétail



vivant vers les pays voisins. Pour maximiser ses bénéfices, le Tchad doit envisager des réformes visant à accroître la valeur ajoutée de ses produits. Les données de TradeMap révèlent une opportunité significative : alors que les importations de bétail de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) étaient inférieures à 50 millions de dollars en 2019, celles de viandes et abats comestibles dépassaient les 350 millions de dollars.

Pour capitaliser sur cette demande, des

investissements dans des infrastructures modernes, comme des abattoirs et des chaînes de froid, sont essentiels. L'exportation de viande transformée, plutôt que de bétail vivant, non seulement répondrait à la demande croissante, mais permettrait également de contourner les défis logistiques et sécuritaires liés au transport transfrontalier. Le rapport de la Banque mondiale souligne que la proximité géographique avec des marchés tels que le Nigeria, le Gabon, le Congo, l'Angola, la RDC et le Cameroun

offre un potentiel énorme pour le commerce de la viande.

Pour réussir, le Tchad doit également travailler à la levée des barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent le commerce intrarégional. La Banque mondiale note que, bien que le commerce de produits animaux augmente, les échanges intrarégionaux pourraient être intensifiés grâce à des politiques favorables au développement des produits animaux transformés. Actuellement, le marché de la CEEAC dépend principalement des importations en provenance des États-Unis, du Brésil, de la Belgique, des Pays-Bas et de la France, qui ont exporté pour environ 221 millions de dollars de viandes et abats comestibles en 2019.

Le Tchad a toutes les cartes en main pour devenir un leader dans le secteur de l'élevage en Afrique. En investissant dans des infrastructures adéquates, en transformant ses produits et en facilitant le commerce intrarégional, le pays pourrait non seulement améliorer son économie, mais aussi contribuer à la sécurité alimentaire de la région. Le potentiel est immense, et il est temps pour le Tchad d'agir pour en tirer pleinement profit.

Dagoro Etroukan



Douala – Cameroun
Le
24 & 25 avril 2025

CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS

Thème
« Actionnariat populaire en Afrique Centrale: Contours, enjeux et défis »

**24 avril 2025**
Colloque international
En double format, présentiel
et par vidéo-conférence

**24 avril 2025**
Exposition des corps de
métier

**25 avril 2025**
Soirée de remise des Awards

Contacts & Inscriptions: +237 696 49 24 40 / 677 53 20 32 – email: lalettresarl@lettre-bourse.com

Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com